



MUNICIPALITÉ  
DE  
GINGINS

Gingins, le 22 mai 2023

AU CONSEIL COMMUNAL  
DE ET A  
1276 GINGINS

## **PRÉAVIS MUNICIPAL N° 25**

Déléguée municipale : Charlotte Connell, Municipale

### **CONCOURS D'ARCHITECTURE GINGINS CENTRE**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

#### **Préambule**

Comme annoncé au Conseil par le passé, la Municipalité souhaite développer un projet architectural global au Centre de Gingins, de manière à répondre à plusieurs besoins actuels, tels que le manque de parking et la construction d'une nouvelle salle communale. Par ce biais, d'autres besoins sous-jacents seraient également comblés, notamment la remise aux normes au niveau énergétique et la réattribution du Centre de Gingins à sa population.

Pour ce faire, la Municipalité a défini les contours d'un projet qui répond à la multitude de besoins des habitants du village. L'intention est d'avoir une visibilité globale prévisionnelle, permettant la planification à long-terme d'un projet multifonctionnel et stratégique, plutôt qu'une réponse en mode réactif à des besoins urgents auxquels il faut réagir immédiatement, et à grand frais.

Cette planification des besoins permet une optimisation des investissements pour un meilleur contrôle des coûts, avec pour objectif essentiel l'harmonisation du centre du village. Ce projet mettra en lumière la diversité des activités locales en leur proposant des infrastructures à la pointe des normes environnementales, sociales et économiques actuelles. Ce centre servira de lieu de rencontre qui permettra de générer de nouveaux échanges pour nos citoyens, quels que soient leurs centres d'intérêts, activités personnelles ou professionnelles, en promouvant les contacts intergénérationnels et sociaux qui font notre richesse.

En effet, nous sommes riches de citoyens engagés dans une multitude de sociétés locales, sportives et culturelles ; notre objectif est d'y répondre pour une vie locale de qualité exceptionnelle, à l'image de l'investissement de chacun au sein de notre belle communauté.

## **Contexte financier et règlement cantonal**

La Municipalité est bien consciente que la réalisation d'un tel projet présume d'investissements très importants. Les finances communales étant limitées par les dettes déjà contractées et autres obligations auxquelles elle doit faire face, l'enjeu financier est donc le premier obstacle que la Municipalité s'est attelée à surmonter. Diverses démarches sont en cours de développement, avec pour objectif de dégager d'importants fonds à moyen terme, fonds qui pourront être réinvestis dans la réalisation du projet, objet de ce préavis.

Ces démarches de levées de fonds allant bon train, la Municipalité a décidé d'entreprendre en parallèle les démarches administratives pour la mise en place d'un concours d'architecture et ainsi définir les contours précis du Centre de Gingins. Lorsque les fonds ainsi levés seront disponibles, et qu'en parallèle le concours d'architecture aura abouti au projet final, l'exécution en sera facilitée et pourra être mise en œuvre plus rapidement.

En octobre 2022, le Conseil a approuvé le préavis N° 16 relatif à l'aliénation d'une parcelle au prix de CHF 900'000.-. Grâce à l'amendement proposé par la commission adhoc, cette parcelle va générer CHF 100'000.- supplémentaires pour la vente triangle venant compléter le lot. À cette époque, la Municipalité avait proposé d'affecter ce montant au patrimoine communal financier. Aujourd'hui, force est de constater que ces fonds seront plus utiles au projet de Centre de Gingins, raison pour laquelle la Municipalité est d'avis que quel que soit le type de patrimoine initialement envisagé, il faut pouvoir utiliser les fonds dont dispose la Commune pour le développement des projets qu'elle porte. La Municipalité s'en est ainsi assurée auprès de la Préfecture qui a donné son aval.

## **Concours d'architecture - investissement**

Le concours identifié grâce à nos échanges avec la Société Suisse des Ingénieurs et des Architectes (SIA) pour la réalisation de notre projet est de type 142 SIA, qui est la forme éprouvée la plus appropriée. Il permet de trouver le projet qui réponde de la manière la plus adéquate à un programme donné, tout en offrant un grand nombre de solutions. Il se déroule sous le couvert de l'anonymat.

Selon les échanges avec la SIA, l'investissement nécessaire à l'organisation d'un tel concours représente 2% de la valeur totale du projet et se compose de 4 parties distinctes :

1. Mandat pour l'assistance à l'organisation (architecte spécialisé)
2. Mandats pour les personnes indépendantes impliquées dans le jury
3. Frais accessoires (par exemple préparation d'un fonds de maquette éventuelle)
4. Somme globale des prix (récompenses pour les meilleurs projets)

La Municipalité n'a pas établi de budget total pour le projet global puisque ledit budget dépendra du vainqueur du concours. Ceci étant dit, la Municipalité estime que l'investissement nécessaire à la réalisation du Centre de Gingins sera d'au maximum 12 millions. Les coûts du concours seront par conséquent de CHF 250'000 au maximum.

## Conclusion

Partant du principe qu'un investissement initial dans un concours architectural assure l'établissement de fondations saines pour la réalisation de ce projet sur des bases légales et transparentes, la Municipalité demande au Conseil communal :

- Vu le préavis municipal N° 25/2023 du 22 mai 2023 ;
- Entendu le rapport de la commission chargée de l'étude du préavis ;
- Entendu le rapport de la commission des finances ;
- Considérant que l'objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

De bien vouloir :

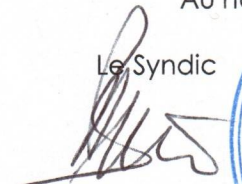
- 1) Accepter le préavis municipal N° 25/2023 du 22 mai 2023 ;
- 2) Autoriser la Municipalité à organiser un concours d'architecture 142 SIA destiné à la réalisation du Centre de Gingins ;
- 3) Autoriser la Municipalité à financer le concours par le biais des fonds issus de l'aliénation de la parcelle N° 326 jusqu'à un montant maximum de CHF 250'000.-

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 22 mai 2023 pour être soumis au Conseil communal le 22 juin 2023.

Nous vous adressons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, nos meilleures salutations.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

  
Hans Brunner



La Secrétaire

  
Nathalie Haab